

## **ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE L'APLC ET DE LA CENAREF SUR LA NORME ITIE ET L'UTILISATION DES DONNEES ITIE**

### **TERMES DE REFERENCE**

#### **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La République Démocratique du Congo a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives « ITIE » en sigle depuis 2005 et publie régulièrement les rapports contenant des informations pertinentes sur le secteur extractif, dont celles relatives aux revenus, aux contrats, aux droits minier et pétrolier, aux propriétaires effectifs des entreprises, etc..

La Norme ITIE vise à promouvoir la transparence et la redevabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur des industries extractives dans l'optique d'améliorer la bonne gestion des ressources naturelles. Un des moyens pour y parvenir est de lutter contre la corruption, par ricochet contre le blanchiment des capitaux sur chaque maillon de la chaîne des valeurs à travers, entre autres, l'établissement des synergies positives entre l'ITIE, l'Agence de Prévention et Lutte contre la Corruption (APLC) et la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF) au travers l'utilisation à bon escient des données divulguées par l'ITIE.

En effet, les données divulguées ponctuellement sont un point d'entrée car elles fournissent des informations, mieux des armes aux agences de lutte contre la corruption pour comprendre les faiblesses de gouvernance constatées sur les principaux maillons de la chaîne particulièrement ceux exposés souvent à la corruption ou au blanchiment des capitaux tels par exemple l'octroi des droits extractifs et les contrats, l'anonymat des propriétaires des entreprises, la collecte des revenus fiscaux, etc.

De plus, au travers l'organisation du débat public sur la gouvernance du secteur, l'ITIE est une plateforme d'échanges et de transmission d'informations que les agences de lutte contre la corruption ou le blanchiment des capitaux peuvent utiliser dans leur action. Réciproquement, l'ITIE peut se saisir des actions menées par ces agences pour alimenter le débat public, améliorer la gouvernance et induire des réformes significatives dans la gestion des ressources naturelles.

L'ITIE-RDC, en phase avec la politique du Gouvernement, considère la lutte contre la corruption comme une priorité nationale dans son Plan de travail triennal 2021-2023 (PTT) en l'instituant comme un axe stratégique de son action. C'est ainsi que le Plan de travail triennal 2021-2023, à travers l'activité n° 39, prévoit l'organisation des séances de travail sous forme d'atelier visant à sensibiliser l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption et la Cellule Nationale des Renseignements Financiers à échanger sur l'utilisation des données ITIE contenues dans les rapports ITIE, en vue d'endiguer ce fléau et ce, dans le cadre de leurs missions respectives.



C'est ainsi que les présents termes de référence sont élaborés pour répondre à ces impératifs.

## 2. OBJECTIF GLOBAL

Renforcer les capacités des acteurs de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption et de la Cellule Nationale des Renseignements Financiers sur la Norme ITIE en vue de faire la lumière sur les aspects opaques dans le secteur extractif et de l'utilisation des données ITIE pour lutter contre toutes formes de corruption et de blanchiment des capitaux, voire atténuer ce fléau.

## 3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Echanger sur les missions respectives de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption, de la Cellule Nationale des Renseignements Financiers et de l'ITIE en RDC ;
- Amener l'APLC et la CENAREF à utiliser les données ITIE dans leurs diverses missions ;
- Echanger avec l'APLC et la CENAREF sur les améliorations à apporter au contenu des rapports ITIE pour les rendre utiles en vue de la promotion de la bonne gouvernance du secteur extractif.
- Comprendre le mécanisme de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement contre le terrorisme.

## 4. RESULTATS ATTENDUS

- Les informations exhaustives et vérifiables du secteur extractif congolais contenues dans les Rapports ITIE sont utilisées à bon escient par l'APLC et la CENAREF ;
- Le débat public est engagé et le Gouvernement rend compte de l'apport des industries extractives dans le budget de l'Etat.

**Participants** : les Agents et Cadres de l'APLC et de la CENAREF.

**Nombre** : 30 participants à raison de 15 par structure

**Lieu** : Kinshasa-Gombe, **salle « Salonga » de Pullman Grand Hôtel** de Kinshasa

**Date** : le 30 novembre 2021

## **METHODOLOGIE**

- Au travers les exposés, échanges entre l'ITIE et les Structures invitées sur les missions respectives;
- Convenance des recommandations ainsi que des pistes de collaboration ;
- Etablissement d'un projet d'agenda opérationnel d'intervention.



**DOCUMENTATION :**

- Norme ITIE 2019 ;
- Rapport Assoupli ITIE 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> semestre 2020.

**Note :** La documentation en soft parviendra aux structures invitées au plus tard le 23 novembre 2021.

**PROGRAMME**

**Date :** Mardi 30. 11. 2021

**Lieu :** salle « Salonga » de Pullman Grand Hôtel de Kinshasa

Heures		Intervenants
9 :00-9 :30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée des participants</li> </ul>	Protocole
9 :30-10 :00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mot de bienvenue</li> <li>• Présentation des participants</li> <li>• Objectifs de l'atelier</li> <li>• Bref historique sur l'ITIE</li> </ul>	Monsieur le Coordonnateur ITIE-RDC, Modérateur
10 :00-10 :20	<b>Pause – café</b>	
10 :20-11 :20	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Norme l'ITIE</li> </ul>	CN avec l'appui des Experts ITIE
11 :20-12 :00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus d'élaboration du rapport ITIE</li> </ul>	CN avec l'appui des Experts ITIE
12 :00-12 :30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges</li> </ul>	Modérateur
12 :30-13h30	<b>Pause – repas.</b>	
13 :30-14 :00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption</li> </ul>	APLC
14 :00-14 :30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission de la Cellule Nationale des Renseignements Financiers</li> </ul>	CENAREF
14 :30-15h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des données ITIE par l'APLC et la CENAREF.</li> </ul>	ITIE/APLC
15 :00-15 :30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges</li> <li>• Clôture de la journée</li> </ul>	

Fait à Kinshasa, le 30 NOV 2021

**Jean-Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO**

Coordonnateur National

